

## Conseil d'administration du 21 octobre 2021

### Délibération n° 371 autorisant la signature des marchés pour la restructuration du restaurant universitaire Jean-Charles Prost

Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

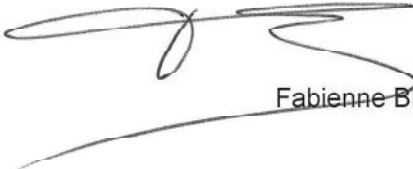
Dans le cadre de la restructuration du restaurant universitaire Jean-Charles Prost à Reims sous réserve de l'accord des tutelles, le conseil d'administration autorise la directrice générale du Crous de Reims à signer tous les documents relatifs à cette opération, notamment les marchés de travaux.

La directrice générale rendra régulièrement compte au conseil d'administration, pour information, de ce qu'elle aura signé.

**Pour : UNANIMITÉ**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Fait à Reims, le 21 octobre 2021

La Présidente du Conseil d'administration

  
Fabienne BLAISE